



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE
RECTEUR DES ACADEMIES DE CAEN ET DE ROUEN
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

DEPAP – BPE
168, rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN cédex

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux Commissions Administratives Paritaires de la Fonction Publique ;
- VU le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'état ;
- VU la circulaire ministérielle n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- VU le procès-verbal du 6 décembre 2018 proclamant les résultats des élections et le procès-verbal du 7 décembre 2018 désignant les représentants des personnels élus ;

Arrête

Article 1:

Sont désignés en qualité de membres à la **Commission Administrative Paritaire Académique** compétente à l'égard des personnels de direction :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Membres titulaires

M. Denis ROLLAND
Recteur de la région académique Normandie
Recteur des académies de Caen et de Rouen
Chancelier des universités

M. BOUVIER Mathias
Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale du Calvados

Mme LE GAL Chantal
Secrétaire générale de l'académie de CAEN

Membres suppléants

M. COLLIN Bertrand,
Secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de CAEN

Mme VILACEQUE Nathalie
Inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche

Madame MONCADA Françoise
Inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Orne

II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Membres titulaires

Membres suppléants

Personnels de direction hors classe

- Mme ORVAIN Brigitte
SNPDEN UNSA
Principale adjointe
Collège Jacques Monod
CAEN

- M. SESBOUE Jacques
SNPDEN UNSA
Proviseur
Lycée professionnel Thomas Pesquet
COUTANCES

Personnels de direction classe normale

- M. LENOIR Hugues
SNPDEN UNSA
Principal
Collège Honoré de Balzac
ALENÇON

- Mme DESFONTAINES Joëlle
SNPDEN UNSA
Principale
Collège Jacques Prévert
SAINT-PIERRE EN AUGE

- Mme AUSSANT Dominique
SNPDEN UNSA
Principale
Collège Guillaume Fouace
SAINT-VAAST LA HOUGUE

- M. LEBARBANCHON Frédéric
SNPDEN UNSA
Principal adjoint
Collège Alphonse Allais
HONFLEUR

Article 2:

Le mandat de cette commission prend effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3:

Le recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des Universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Caen, le 20 décembre 2018



Denis ROLLAND